L'ADJUDANT
JACQUES PORTEFAIX VILLERET

Jacques Portefaix, natif du village du Villeret de Chanaleilles, Diocèse de Mende en Gévaudan, avait vu le jour le 8 novembre 1752 au sein d'une ancienne famille bourgeoise de la campagne gabalaise que le mauvais mariage du père avait sérieusement appauvrie.

Les archives nous informent effectivement que l'union de son père, André Portefaix (cadet de la fratrie), avec sa mère, Marianne Bataille, avait engendré d'irréversibles dettes et divers litiges suivis d'hypothèques, et, in fine, de séparations forcées et de ventes de biens familiaux afin de tenter de combler les déficits du foyer. Les huit enfants qui virent ensuite le jour (six garçons et deux filles) n'améliorèrent pas la situation financière de la famille Portefaix.

Toutefois, les événements qui devaient survenir à partir de l'année 1765 allaient providentiellement soulager la maison du poids et de la charge de l'un d'entre eux.

En effet, depuis peu de temps les autorités du diocèse du Gévaudan avaient ordonné que les petits bergers se regroupent en communauté afin de tenter de faire front aux attaques meurtrières d'une bête diabolique qui dévorait les gens de la contrée depuis le milieu de l'année précédente.

C'est dans ce contexte que sept petits pâtres du Villeret (cinq garçons et deux filles), gardant leur troupeau sur la montagne, furent attaqués par la Bête du Gévaudan le samedi 12 janvier 1765 (jour de la Saint-Arcadius, d'Arcadie, royaume du roi loup garou Lycaon) et que, sous la conduite du plus vaillant et du plus téméraire d'entre eux, Jacques Portefaix, ils parvinrent à mettre en fuite, non sans dommages et sans frayeur, ce terrifiant monstre anthropophage.

Devenus par la force des choses de véritables héros juvéniles qui étaient parvenus à s'extirper des griffes du monstre et à le mettre en déroute, leur acte de bravoure ne passa pas inaperçu et sa légendaire ''théâtralisation'' parvint de ce fait jusqu'à la Cour à Versailles et forcément à l'oreille du roi Louis XV, qui prit la décision de les récompenser, et particulièrement le plus courageux d'entre eux répondant au patronyme de Portefaix, en l'intégrant comme l'une de ses pupilles royales, annuellement pensionnées.

Ainsi, les autorités du Languedoc, confortées par les ministres du roi, prirent la décision d'envoyer Jacques Portefaix étudier chez les frères Ignorantins des Écoles Chrétiennes à Montpellier.

Le jeune pâtre, alors âgé de 12 ans accomplis, se mit donc en route pour gagner sa future école le 9 avril 1765, accompagné de son oncle, le plus jeune frère de son père, un personnage de haute stature comme tous les Portefaix, qui était prieur à Bagnols, localité qui se situait sur les terres du Marquis de Morangiès.

Ils passèrent auparavant par Mende pour y rencontrer l'évêque de Choiseul, à qui Jacques Portefaix fit la meilleure impression.

Les Archives de Mende démontrent que les frères des Écoles Chrétiennes avaient depuis leur création le soutient absolu de l'évêché et bien entendu de Monseigneur de Choiseul. Sur d'autres listes, on voit qu'il était très généreux pécuniairement parlant avec les Écoles Chrétiennes et leurs frères.

Il n'est donc pas étonnant que Jacques Portefaix s'y retrouva placé dès 1765, car Mgr de Choiseul avait la main sur ce choix, et aussi parce que cette école était à ses yeux digne de toute sa confiance puisqu'elle appartenait principalement à une même lignée d'obédience que celle qui régissait son existence.

Voici à présent quelques notes relatives au coût de l'établissement de Portefaix aux Écoles Chrétiennes de Montpellier.

Liste de fournitures vestimentaires destinées à Jacques Portefaix pour - et pendant - ses études aux Écoles Chrétiennes.

1°) Lettre de l'Intendant de Saint-Priest à Monsieur De Lafont.
À Montpellier le 10 avril 1765.

J'ai, Monsieur, instruit M. le Contrôleur Général (contrôleur Général des Finances , M. de L'Averdy) des détails que vous m'avez fait sur le compte du petit Portefaix , il les a lus avec plaisir. Il s'agit maintenant de savoir quel genre d'éducation on peut donner à cet enfant et s'il y a à Mende un collège ou l'on puisse le faire élever, en attendant qu'il soit possible de démêler l'état auquel il faudra le destiner de préférence. Le Roy consacrera annuellement à cette bonne œuvre.
à M. De Lafont.

2°) Lettre d'accord de frais au frère Véran de la Croix (Bruno Node).

Une somme de trois cent livres.
Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

3°) Mémoire de fournisseur.
Mémoire de fournitures faites au sieur Portefaix , à savoir.

Une paire de bottes	*12 livres.*
Deux chemises	*12 livres.*
Raccommodage	*4 livres.*
Quatre paires de souliers	*14 livres.*
Deux chapeaux	*8 livres.*
Une bourse à cheveux	*1 livre 16 sols.*
Un graphomètre	*12 livres.*
Pour des livres	*11 livres.*
Pour quatre paire de bas	*12 livres.*
Pour 6 cols	*2 livres.*
Pour lui faire deux habits	*16 livres.*
Pour deux paires de Blouques (boucles)	*2 livres 8 sols.*

Pour Maître de Danse *18 livres.*
Pour Maître du Jeu d'Armes *16 livres.*
Pour Maître du Latin *16 livres.*
Total *157 livres.*

4°) *Billet du frère Véran de La Croix.*

Mémoire de ce que j'ai fourni pour Portefaix Blanchissage pendant un an à vingt sols le mois.
monte à *12 livres.*

5°) *Lettre du frère Véran de La Croix.*

J'ai reçu de Monsieur Paulet la somme de 108 livres pour les mois de la pension du sieur Portefaix qui finiront le le 16 avril 1767.
plus pour deux paires de souliers. plus pour deux paires de bas. plus pour un chapeau.

Total du tout *122 livres 8 sols*
Pour acquis à Montpellier le 21 mars 1767,
frère Véran De La Croix.

6°) Note de service datée du 13 juillet 1769, du sieur Paulet (sans doute le trésorier de l'artillerie royale, l'institution qui allait gérer Portefaix à cette époque).

- Du 5 mai 1769 -
Le cher frère supérieur des écoles est à lui livré pour Monsieur Portefaix avec présent accord :
7 aunes et demi de malbrouc fleury à 4 livres, 30 sols.
27 pouces et demi de hollandine fine à Livres, 15 deniers.
13 pouces de treillis à 5 livres, 15 deniers.
24 bouton argentés, grands, à 2 livres, 2 sols, 16 deniers.
30 boutons dits, petits, pour la veste, à 1 livres, 1 sol, 10 deniers.
3 tarnals de soie à 4 livres, 12 deniers.
4 tarnals de cordonnet à 6 livres, 1 sol, 4 deniers. 3 onces de fils de Paris à 3 livres, 9 deniers.
plus pour ceux chemises en toile de Grenoble fine, 5 livres, 1 denier.
31 garnitures à 11 livres, 11 sols, 10 deniers.
Total *62 livres, 11 sols.*
Pour acquis le 13 juillet 1769, signé : Paulet

Ces différentes notes proviennent des archives de Montpellier, cote C-44. Le petit Jacques Portefaix fut au moins richement habillé durant cette période passée chez les frères des Écoles Chrétiennes à Montpellier. Ce fut aussi très certainement la plus heureuse époque de sa vie car ce qui suivit à partir de l'école d'artillerie à Douai, le fut nettement moins.

En 1768, à la demande du roi, Jacques Portefaix rédigea un mémoire relatant son combat contre la Bête, qui mit en évidence ses remarquables et rapides progrès dans le suivi de son instruction.

Monsieur de Saint-Priest, Intendant du Languedoc, fit parvenir un exemplaire de ce volume, écrit de la main du jeune Portefaix, au ministre de l'Averdy, qui le communiqua à son tour au ministre François Étienne de Choiseul. Ce dernier, dit-on, ne l'apprécia guère (selon ce que nous en dit principalement M. Roger Lagrave).

On peut facilement songer que dans ce descriptif du combat, Portefaix avait mis l'accent sur inefficacité de leurs baïonnettes qui ne pouvaient pénétrer la peau de la Bête. Ce qui est tout à fait anormal car il semble que celles des adultes du Gévaudan présentaient la même incapacité.

A-ton jamais vu la peau d'une bête ordinaire stopper des lames d'acier ? Tous furent sans doute unanimes pour dire que la main du jeune Portefaix avait été téléguidée dans la rédaction de ce mémoire (par le frère Véran ?), dont l'original fut déposé à Montpellier tandis qu'on expédiait les trois autres copies à destination de diverses autorités du royaume.

<u>A ce jour, pas un seul exemplaire de ces quatre documents n'a été retrouvé.</u>

Le Musée de La Bête du Gévaudan à Saugues dispose cependant d'un exemplaire de l'un des cahiers de mathématiques de Jacques Portefaix, qui a traversé les siècles et qui est admirablement bien conservé.

Au cours de l'année 1770, toujours encadré par son doctrinaire des Ignorantins de Montpellier, le frère François Bruno Véran de la Croix, Jacques Portefaix passa par le château de Fontainebleau où il fut reçu par le roi Louis XV en personne, qui lui remit une bourse pour la continuité de ses études, et y rencontra également le Duc de Choiseul et le Ministre de Saint-Florentin (deux personnages qui comptèrent beaucoup dans la gestion de l'affaire de la Bête) et même son protecteur, le commandant militaire du Languedoc et du Gévaudan, le Prince de Beauvau.

Apparemment, monsieur de Choiseul avait finalement jugé préférable de ne pas placer Portefaix à l'école des officiers de Bapaume où il n'aurait jamais trouvé sa place parmi ces enfants de la noblesse (bien qu'il avait antérieurement donné étrangement l'impression de le souhaiter) et décida donc de l'envoyer étudier à l'école d'artillerie située à Douai, où était stationné durant cette période le régiment d'artillerie royale d'Auxonne.

Jacques Portefaix prit donc son service à l'école d'artillerie de Douai le 26 septembre 1770. Il était alors dit "soldat au Corps Royal de l'Artillerie de France". Il y servait sous les ordres du commandant de l'école, le maréchal de camp Pierre-Bonaventure-Willem de Bréande. Ce dernier, Grand Maître de la Loge de Douai, le prit sous sa protection, allant parfois jusqu'à réclamer la pension de Portefaix qui tardait à être versée.

Il appelait Portefaix ''Villeret'' puisqu'il écrivait son nom Villerey ou Villeray. Afin de ne pas prendre le risque de railleries de la part de ses camarades de l'école, on avait conseillé à Jacques de prendre comme pseudonyme militaire le nom de son village, qui était le Villeret de Chanaleilles en Gévaudan. Le patronyme erroné de "Villaret", uniquement employé par Jacques pour ses correspondances officielles puisqu'il ne pouvait plus modifier cette méprise, trouvait son origine dans les premiers échanges de courriers entre Montpellier et Versailles.

Nous avons toutes les preuves nécessaires impliquant l'emploi de "Villeret" pour désigner oralement Jacques Portefaix, y compris sur son lit quelques instant avant sa mort et prononcé mot pour mot de sa propre bouche puisqu'il est ainsi reporté dans le testament qu'il dicte.

Par une missive du maréchal de camp (général de brigade) de Bréande datant du 7 novembre 1771, nous apprenons qu'il était très satisfait de Portefaix et qu'il l'avait placé au rang de sergent des ouvriers d'artillerie à Douai.

Le dossier militaire de Jacques Portefaix lors de son enrôlement à l'école d'artillerie indique son arrivée à Douai le 26 septembre 1770. On y voit que Jaques Portefaix était mesuré à la toise militaire (autrement plus fiable - car réglementée - que les mesures effectuées sur lui en Gévaudan) à plus d'un mètre soixante dix, ce qui était plutôt une grande taille pour l'époque. On sait qu'il grandira encore un peu par la suite.

Il n'y a là rien d'étonnant puisque les courriers des archives de l'Hérault confirment pareillement sa grande taille pour son âge, et qu'elle était plutôt générale chez les membres de la famille Portefaix. Encore faut-il se donner la peine de lire ces archives pour ne pas conter des fariboles dans les livres et les diverses publications à l'instar de bien des auteurs.

Sur ordre du marquis Louis-François de Monteynard (secrétaire d'état à la guerre), arrivé dans le courant du mois de mai 1773, Jacques Portefaix quitta son école de Douai pour prendre son service dans la compagnie de la Pelouze du régiment d'artillerie d'Auxonne stationné à Besançon.

Nous trouvons alors dans le registre d'engagement des soldats et bas officiers de l'artillerie royale, les mentions suivantes : Matricule n°36, Villaret (Villaret étant employé suite à une erreur administrative à la place de Villeret qui est son véritable surnom militaire oralement utilisé).

Jacques Villaret, fils d'André Portefaix et de Marianne Bataille. Natif de Villaret, juridiction de Mende en Gévaudan, né en 1750 (au lieu de 1752), taille de 5. 3.1 piés (5 pieds, 3 pouces, 1 ligne = un peu plus d'un mètre soixante-dix).
Les archives relatives à l'affaire de la Bête nous apprennent que les Portefaix était tous de haute stature pour leur époque.

Les cheveux et sourcils châtains, les yeux grands, le nez gros, la bouche moyenne, le menton rond, une cicatrice à la narine gauche, le visage uni.

Il est engagé le 26 Octobre 1770 dans la Compagnie de canonniers de La Pelouze. Il passe ensuite dans la compagnie de canonniers du Comte de Thomassin le 22 janvier 1774, et se trouve mentionné au matricule n° 46. On note juste sur son état militaire de l'époque une logique modification de sa taille mentionnée à 5.5. piés (5 pieds, 5 pouces). *Sources : SHD de Vincennes.*
Registre de contrôle de troupes du régiment d'artillerie d'Auxonne, GR10Yc1'.

Son unité demeura à Besançon jusqu'à l'année 1775. Nous constatons, à la lecture de ses courriers, que Jacques Portefaix, bien que classé comme officier subalterne depuis des années, n'était toujours pas à cette époque rémunéré par la solde militaire en temps et en heure et devait sans cesse mendier sa pension royale individuelle qu'on tardait bien trop souvent à lui fournir pour subsister.

M. de Bréande, le commandant de l'école, avait parfois sollicité en son nom cette pension. Le capitaine de sa compagnie l'avait aussi financièrement dépanné pour parvenir à survivre en attendant sa pension royale.

Le reste de son existence semble avoir été réglée par l'angoisse de l'attente du versement de cette pension, faisant que Portefaix demeurait constamment sous pression puisqu'il dépendait du bon vouloir des autorités qui se faisaient prier pour lui permettre de survivre.

Nous avons pu consulter de nombreuses archives qui prouvent cette réalité. Nous ne faisons nullement ici de déduction, car son cas ne semble pas unique pour l'époque, mais nous avons forcément un avis sur cette insoutenable et condamnable situation dans laquelle l'autorité royale l'avait placé, un peu comme sous tutelle pour mieux le régenter.

De 1776 à 1778, son unité passa en casernement à la Fère. L'année suivante, le régiment se déplaça en Bretagne alors que Jacques Portefaix servait dans la compagnie de La Houssaye. De ses courriers expédiés de Brest, car il officiait aux batteries de défense de la rade, Portefaix laissait entendre que son séjour armoricain pourrait lui laisser espérer quelques promotions en retour.

Or, il n'en fut rien puisque son grade ne sembla pas avoir évolué à l'issue de cette période. Au cours de ce casernement, nous notons sur son dossier militaire un réengagement daté 27 Juillet 1778, mis en application le 26 Novembre suivant. Durant l'année de 1780, le premier bataillon du régiment d'artillerie d'Auxonne passa au Havre tandis que le second bataillon était parti de Brest pour combattre aux Amériques dans l'armée de Rochambeau, au cours du mois de mai de cette même année.

Portefaix était employé dans le premier bataillon et sa compagnie de La Houssaye servait toujours au port de Brest et dans les forts côtiers des environs : elle ne fut donc pas engagée Outre-Atlantique.

Seules les compagnies du second bataillon, De Neurisse (canonniers), du Chevalier de Boislogé (canonniers), De Rumigny (canonniers), De Morcourt de Foy (canonniers), d'Ollivier Hemery (canonniers), de Josserand Dufort (canonniers), du Chevalier Dupuy (canonniers), de Bonnay de La Rouvrelle (Bombardiers), de Garret De Maisonneuve (Bombardiers) et de Barthélemy (sapeurs) prirent part à la Guerre d'Indépendance Américaine. Ce second bataillon du régiment d'Auxonne artillerie s'illustra magistralement dans la décisive bataille de Yorktown du 9 au 18 octobre 1781.

Cependant, les archives de l'Hérault à la cote C-44 nous apprennent, qu'à la fin de l'année 1779, Jacques Portefaix était détaché de la compagnie du capitaine Charles de La Houssaye à Vannes, en Bretagne sud, pour servir de sergent instructeur auprès des canonniers-gardes-côtes de Sarzeau (Morbihan).

On apprend également qu'il servit aussi à la citadelle de Port-Louis à Lorient, d'où partaient assez régulièrement de nombreuses troupes pour les Indes et les Antilles. Un régiment d'artillerie coloniale pour les îles y fut constitué en dépôt en 1784.

Les archives de l'Hérault nous laissent également entrevoir quelques notes concernant sa pension et qui font allusion au service de Jacques Portefaix dans les îles et l'armée de Rochambeau durant quatre années.

Nous savons déjà que le premier convoi naval pour le transport des troupes Rochambeau quitta Brest vers le 22 mai 1780 et qu'il gagna directement Boston en Amérique sans passer par les îles.

De ce fait, ni sa compagnie (restée de service à Brest), ni Portefaix ne pouvaient être naturellement présents dans ce premier convoi qui avait embarqué 5000 hommes de troupes, dont la totalité du second bataillon d'artillerie d'Auxonne. Cependant, il y eut un second contingent qui quitta le port de Brest le 23 mars 1781, transporté par la flotte du comte de Grasse. Une partie des vaisseaux placés sous le commandement du Bailli de Suffren se sépara du convoi après les Açores afin de gagner directement les Amériques, tandis que le reste de l'armada gagna Port Royal à la Martinique.

Outre les centaines de fantassins, les vaisseaux français transportaient aussi quatre compagnies d'artillerie, dont deux du premier bataillon du régiment de Metz qui allaient rejoindre les deux autres compagnies déjà présentes dans l'armée de Rochambeau, mais également une compagnie du régiment de Grenoble commandée par le capitaine Savournin, et très probablement la dernière compagnie d'artilleurs de la légion de Lauzun qui n'avait pas pu prendre place dans le premier convoi naval de 1780.

Une correspondance militaire du temps, daté du 10 janvier 1781, nous signale qu'un confrère de Portefaix, le lieutenant en second Pierre-Louis de la Loge du régiment d'artillerie d'Auxonne, était aussi présent dans ce convoi en tant qu'officier détaché de sa compagnie. Il sera malheureusement tué au combat en Amérique le 17 octobre 1781 durant la dernière bataille sur la rivière York, où il couvrait de sa batterie, pour diversion, l'attaque des troupes de La Fayette.

D'autres officiers du régiment de Portefaix furent également détachés à l'armée de Rochambeau, tels les capitaines de La Martinière, de Jumécourt, Tardy de La Brossy et même le chef de brigade Buzelet.

Il n'y avait donc aucune impossibilité pour que Jacques Portefaix ait trouvé une juste place - sous ce statut de bas officier détaché de sa compagnie de La Houssaye qui était restée à Brest - dans la flotte du Comte de Grasse qui débarqua de nombreuse troupes de renfort à la Martinique et dans le reste des Antilles, dont des canonniers gardes-côtes comme ceux qu'instruisait justement Portefaix à Sarzeau, et qui provenaient forcément des unités de Bretagne.

De nombreux militaires et marins tombèrent malades durant le transport dans les navires et ensuite dans les îles par la contagion des fièvres tropicales. On peut dès lors penser que ce fut le cas de Jacques Portefaix, et que son état d'invalidité signalé par les notes relatives à sa pension en 1784 était hérité de cette maladie contractée dans les îles (possiblement une pathologie d'origine pulmonaire).

Ayant dans ce cas fortement impacté ses poumons on pourra ainsi comprendre pour quelle raison il était venu ensuite ''prendre l'air'' chez son cousin François Portefaix à la cure de Franconville-la-Garenne au cours de l'été 1785, là où il devait finalement décéder le 14 août suivant, comme nous le verrons plus loin.

Une partie de la flotte du Comte de Grasse passa à Saint Domingue le 3 août 1771, avant de rejoindre la baie de Chesapeake en Amérique où elle débarqua 3500 hommes sous le commandement du marquis de Saint-Simon et d'Autichamps afin de renforcer l'armée de Rochambeau et de lui offrir finalement la victoire face aux troupes britanniques de Lord Cornwallis. Si Jacques Portefaix Villaret était resté malade aux Antilles, il y a peu de chance qu'il gagna l'Amérique avec cet ultime convoi maritime.

L'allusion présente sur son dossier de pension quant à son service dans l'armée de Rochambeau pouvait évidement inclure le fait que le contingent du Comte de Grasse pour les îles, puis pour l'Amérique, fut historiquement considéré par cette action comme partie intégrante de l'armée du général de Rochambeau dans la campagne d'Amérique.

La compagnie de La Houssaye et lepremier bataillon d'artillerie devaient regagner Auxonne en 1783. Le second bataillon, revenu des Amériques, devait les y rejoindre.
En 1784, Portefaix et son régiment tout entier se trouvaient enfin réunis en Bourgogne.

Ci-dessous : Les différents stationnements que connut Jacques Portefaix durant l'ensemble de sa carrière au sein de l'école d'artillerie à Douai, du régiment d'Auxonne et du régiment d'Artillerie des Colonies. Sources : États Militaires de 1770 à 1785, Archives de l'Artillerie Royale.

1770 RÉGIMENT D'AUXONE, *à Douay.*
1771 RÉGIMENT D'AUXONE, *à Douay.*
1772 RÉGIMENT D'AUXONE, *à Besançon.*
1773 RÉGIMENT D'AUXONE, *à Besançon.*
1774 RÉGIMENT D'AUXONNE, *à Besançon.*
1775 RÉGIMENT D'AUXONNE, *à Besançon*
1776 RÉGIMENT D'AUXONNE, *à la Fere.*
1777 Auxonne *Artillerie Division de la Picardie, de l'Artois & du Soissonnois.*
1778 RÉGIMENT D'AUXONNE, *à la Fere.*
1779 RÉGIMENT D'AUXONNE, *en Bretagne.*
1780 RÉGIMENT D'AUXONNE, *en Bretagne.*
1781 RÉGIMENT D'AUXONNE, *premier Bat. au Havre, le second en Amérique.*
1782 RÉGIMENT D'AUXONNE, *premier Bat. au Havre, le second en Amérique.*
1783 RÉGIMENT D'AUXONNE, *prem. Bataill. à Auxonne, le second en Amérique.*
1784 RÉGIMENT D'AUXONNE, *à Auxonne.*
1785 RÉGIMENT *d'Artillerie des colonnies, A Douay.*

Les missives de Jacques Portefaix laissent à penser qu'il ne se plaisait plus dans ce régiment de l'artillerie royale d'Auxonne et espérait une promotion (qui ne viendrait sans doute jamais dans le présent régiment) ailleurs, dans une autre unité.

Ayant entendu parler de la création d'un nouveau régiment d'artillerie "pour servir dans les îles" (sic), il sollicita l'aide de son protecteur, le Maréchal de Beauvau, pour parvenir à s'y trouver incorporé.

Sans doute rêvait-il d'exotisme puisqu'il n'était certainement pas sans savoir que les brigades d'artillerie stationnées en Outre-Mer connaissaient une forte mortalité, due principalement aux fièvres et aux soudaines rebellions des autochtones. Il ne pouvait ignorer ces importants risques pour sa vie en faisant ce choix.

Il existe toutefois un autre point qui nous paraît incompréhensible. En effet, en1784 il connaissait toujours autant de difficultés pour percevoir sa pension royale et on se demande comment espérait-il un meilleur traitement en s’éloignant à ce point de la métropole où le suivi de sa pension était déjà des plus chaotique (?)

Il agissait comme s'il voulait fuir quelque chose à tout prix (?) Ce nouveau régiment pouvait-il lui garantir un salaire régulier et une vie plus stable que celle qu'il connaissait ici en France ? Il est permis tout au moins de le supposer, la pension globale des troupes déplacées outre-mer y arrivant de ce fait par convoi de bateaux.

Le 3 juin 1784, Jacques Portefaix était toujours à Auxonne et devait à nouveau solliciter sa pension qui lui était normalement due depuis le 16 avril.

Sur une autre de ses lettres, on constate que son revenu lui était impayé depuis une année. Cependant, le 24 octobre 1784, le roi Louis XVI ordonne enfin la création de ce fameux corps de l'artillerie des colonies que Portefaix espérait intégrer au plus vite.

Les modalités de sa conception furent discutées par Monsieur de Gribeauval (premier inspecteur de l'artillerie) et le Maréchal de Castries. Cet imposant personnage du pays de Montpellier n'était autre que le secrétaire d'état à la marine, dont dépendait ce nouveau corps d'artillerie pour les îles alors que les régiments d'artillerie, comme celui d'Auxonne où servait jusque là Portefaix, relevaient de l'armée de terre.

Il était décidé que le personnel de cette nouvelle unité serait dans un premier temps "prélevé" dans les différents corps de l'artillerie terrestre afin de le constituer, en attendant qu'il enrôle ses propres effectifs.

Afin de compenser cette transition dans ce corps moins prestigieux et moins avantageux que les régiments de l'artillerie royale à terre, et à l'inévitable carrière risquée au delà des mers pour ceux qui décideraient de s'y maintenir, MM. Gribeauval et Castries imposèrent de promotionner automatiquement tous les canonniers qui seraient choisis dans l'artillerie régulière pour intégrer ce corps, au rang de sergents, pendant que les sergents passeraient au grade de lieutenant en troisième ; ce qui correspondait à un niveau d'adjudant suivant le règlement de 1776.

C'est donc à ce rang d'adjudant que Jacques Portefaix, nouvellement admis par l'intervention du Maréchal Prince de Beauvau qu'il connaissait suite à son combat contre la Bête, allait connaître son intégration dans cette unité tant désirée.

C'est aussi dans un état d'esprit très promotionnel et exagéré que, le 21 mai 1785 (car il n'en est rien sur le fond), Monsieur de Saint-Priest, Intendant du Languedoc, lui adressa un courrier de félicitations pour sa nomination et l'obtention du brevet de lieutenant dans cette nouvelle formation, en l'exhortant à y servir du mieux possible afin de ne pas décevoir la confiance de son protecteur, le Maréchal de Beauvau.

Portefaix n'avait en fait pas connu de nomination particulière comme on pouvait le penser en lisant cette lettre, mais seulement bénéficié - à l'instar de tous les sergents d'artillerie déplacés - de cet avancement collectif décidé en haut lieu en tant que compensation pour l'entrée dans ce corps bien moins flamboyant que ceux de l'artillerie régulière et exigeant un service à risques.

Cette augmentation de grade de Jacques Portefaix se résumait donc à un écran de fumée et un rang concret n'excédant pas de beaucoup celui de sergent-chef puisque son rang de lieutenant en troisième correspondait selon l'ordonnance de 1776 à celui d'adjudant.

Son arrivée à cette classe est confirmée par les Archives Nationales d'Outre-Mer et son dossier militaire au SHD de Vincennes pour le Corps d'Artillerie des Colonies, à la date du 1er novembre 1784. Sa nomination fut en fait effective au sein de ce régiment et à ce poste de sous-officier, seulement le 16 février 1785.

Nous sommes donc là bien éloignés des délires des auteurs qui voient en Portefaix un grand officier d'artillerie du roi ou un lieutenant d'artillerie (rang à deux niveaux supérieurs à celui de Jacques Portefaix) ce qu'il ne fut jamais au cours de son existence mais seulement un sous-officier, un subalterne promu par une commission générale et non individuelle.
Du fait de leur incompétence notoire à traiter correctement de ces sujets martiaux sous l'Ancien Régime, bien des auteurs ne sont pas à un mensonge historique près !

Nous savons enfin, par sa lettre datée du 8 mai 1785, qu'il avait bien reçu son ordre de route pour Douai et sa confirmation d'admission au corps de l'artillerie des colonies durant le mois de février de cette même année. Que s'est-il passé ensuite entre la fin de ce mois de février et le mois d'août ?

Nous sommes tout au moins informés par cette lettre du 8 mai 1785, envoyée de Douai à son bienfaiteur le prince de Beauvau, que Jacques Portefaix était toujours, malgré son changement de régiment, dans cette même misère pécuniaire car il mentionnait qu'il n'avait pas encore touché sa solde depuis une année.

Il sollicitait l'aide du maréchal de Beauvau pour faire accélérer le versement de sa pension par le trésor royal. Son protecteur, le maréchal de camp de Bréande n'était hélas plus là comme autrefois pour l'aider à palier à ce type de déficit car il y avait un petit moment qu'il n'était plus de ce monde. En tous cas, cela semblait être le seul problème récurrent de Portefaix, et à aucun moment il ne mentionne dans son courrier le moindre signe de faiblesse ni de maladie.

Malade, il n'aurait de toute façon pas été en mesure d'intégrer ce nouveau régiment à risques, mais aurait davantage été reclassé dans une compagnie d'invalides au sein de l'artillerie comme il en existait dans ces unité stationnées à terre. On est d'autre part informé que son régiment devait quitter Douai dans les mois qui suivaient, et se diriger vers Lorient pour embarquer presque aussitôt vers les Antilles.

Portefaix devait donc appareiller de la terre de France pour les îles … il devait ... mais cela n'arriva pas ! …

Comme tous les lecteurs et les passionnés de cette histoire, nous avons hélas découvert que dans la plupart des ouvrages et des sites consacrés à l'affaire de la Bête du Gévaudan, les auteurs donnaient le jeune Jacques Portefaix décédé d'un accident de tir - d'une hypothétique explosion de boulet (obligatoirement sur le polygone d'artillerie) à Douai, le 14 août 1785.

Le polygone de tir était situé sur le marais de Dorignies à Douai. Cet espace de terre aménagé sur les marais avait tout d'abord servi de champ de manœuvre aux garnisons de la cité puis, en 1767, la ville ayant cédé ce terrain à l'école d'artillerie, un polygone de tir fut constitué sur une partie du marais.

C'est en ce lieu (sans même l'avoir découvert) que divers auteurs ont pourtant prétendu mensongèrement depuis plus de deux cent ans que le jeune Jacques Portefaix avait trouvé la mort.

Il est à craindre que si nous n'avions pas cherché la petite bête autour de la grosse que combattit Portefaix, la glauque vérité sur sa réelle mort n'aurait jamais été connue, et ce gros mensonge insultant pour sa mémoire aurait continué à perdurer.

Lorsque nous avons cherché à savoir qu'elles étaient les sources dont provenaient cette affirmation utilisée sans modération par les historiens et les auteurs officiels de l'affaire, nous nous sommes heurtés à un mur de silence (?)

Un bien étrange comportement de la part de ces personnes qui sont habituellement les premières à reprocher aux autres chercheurs leur manque de transparence dans la communication de leurs archives! Nous avons dû comprendre qu'il y avait avec eux, deux poids et deux mesures! Leur parole suffisait amplement dans leur cas, nul besoin de dévoiler leurs archives, surtout lorsqu'elles relèvent de l'imaginaire.

Passant sur cette bien triste déviance comportementale qui est très loin d'être fair-play pour des prétendus historiens ou passionnés, et ne souhaitant pas en rester là, principalement pour nous forger notre propre opinion, nous avons voulu entreprendre dès lors diverses recherches. Nous nous sommes d'abord cantonnés à savoir si un tel accident, ayant eu lieu sur le polygone de tir de Dorignies à Douai, était relaté dans les archives civiles et militaires de la cité, mais nous n'avons absolument rien découvert rapportant un infortuné événement de ce type au XVIIIe siècle.

Il exista bien quelques incidents arrivés en rapport à l'artillerie, mais celui qui aurait pu correspondre n'eut lieu qu'au début du XIXe siècle, durant la seconde Restauration. N'ayant donc rien relevé de ce côté là, nous avons recherché de potentielles victimes décédées à l'hôpital militaire de la paroisse de Saint-Albin à partir de l'été 1785.

Nous avons effectivement découvert plusieurs décès de bas-officiers du corps d'artillerie des colonies à l'hôpital de Douai, entre août et décembre 1785, mais pas un seul répondant au nom de Villeret, Villaret ou Portefaix.

Les multiples registres de décès et de sépultures des cinq paroisses de la ville et de ce quartier militaire restaient aussi muets à son sujet pour la période.

Nous avons bien songé un instant que, gravement accidenté par cette explosion, il ait pu être transporté ailleurs pour y mourir, mais en plein été, mortellement blessé, et transporté en chaise de poste ou en charrette, cela semblait tout bonnement irréaliste, d'autant que l'hôpital militaire de Douai était l'un des meilleurs de France à cette époque et on ne l'aurait pas laissé partir dans cet état de toute manière.

La chose était donc entendue : le jeune Portefaix n'était pas mort à Douai. Nous l'avions découvert ! Pour la première fois de cette histoire depuis les faits, nous apportions la preuve d'un très gros mensonge propagé dans les livres et publications au sujet de la mort de ce petit héros de la Margeride.

Nous nous sommes alors souvenu de cette source en archives mentionnant le testament de Jacques Portefaix, rédigé à Paris par un certain notaire Bouja. Nous avons bien entendu aussitôt enquêté pour savoir qui était ce notaire et où il officiait réellement.

Pour cela, nous nous sommes lancés dans la recherche de pistes et avons finalement retrouvé, au cours d'une nuit, un notaire de Franconville-la-Garenne, en Seine et Oise (aujourd'hui le Val-d'Oise), répondant au patronyme de Guillaume Robert Bouju (et non Bouja), et qui semblait en tous points correspondre au rédacteur testamentaire recherché. Nous avions ensuite relevé son étude à travers les archives, et les références du testament de Portefaix dans les actes notariaux.

Nous savions dès lors, seul contre tous, qu'il était décédé en ce lieu de Franconville. Puis nous sommes partis nous coucher après des heures nocturnes passées à consulter ces diverses archives directement en rapport avec ce notaire, sa domiciliation exacte et les sources de son étude, non sans avoir déposé tout ceci sur le groupe historique de chercheurs ''Le Clavier des Bestieux'' que nous avions créé.

C'est à partir de là que, notre ami Jacques Baillon, prenant le relais au matin, a automatiquement pensé à aller voir à tout hasard si notre cher Jacques Portefaix ne serait pas décédé dans ce lieu de Franconville-la-Garenne, où avait été rédigé ce testament.

Il consulta pour cela les registres paroissiaux des décès et quelle ne fut pas sa surprise de découvrir que Jacques Portefaix du Villeret de Chanaleilles était effectivement décédé dans cette paroisse de Sainte Marie-Magdeleine de Franconville-la-Garenne, le 14 août 1785, là où officiait justement le curé François Portefaix, son propre cousin.

De Douai à Franconville, d'un point de vue distance, il y avait toute une histoire et un monde !… plus de deux cents kilomètres d'erreurs dans les livres des auteurs de l'affaire de la Bête !

Mais il nous fallait encore découvrir les raisons exactes de sa mort, l'accident de tir colporté par les auteurs étant devenu improbable, voire impossible.

Notre principal objectif fut dès lors de retrouver ce fameux testament par lequel Jacques Portefaix faisait de son frère Jean-Joseph, son principal héritier.

C'est finalement notre ami du Groupe "Le Clavier des Bestieux", Jérôme Brasseur, qui, géographiquement mieux positionné, nous a un peu rejoué la fable de la Fontaine, du lièvre et de la tortue : dernier parti dans la course à la recherche, mais premier arrivé.

Il a donc habilement retrouvé ce fameux testament de Portefaix dans les minutes notariales (que nous avions retrouvées) des A-D du Val-d'Oise, et permis d'y relever cette vérité qui va à l'encontre de tout ce que les historiens et auteurs de l'affaire de la Bête ont affirmé depuis très longtemps au sujet de ce jeune héros Portefaix, parfois avec une certaine arrogance à notre égard comme nous l'avons déjà souligné. Et voyez donc le résultat : ils avaient tort sur toute la ligne en basant uniquement leurs agressives certitudes sur de pures inventions ou des mésinterprétations !

Mais ils font depuis en sorte que cela ne s'ébruite pas car ils ont conté tant de fariboles et commis tant d'erreurs dans cette histoire que cela est très mauvais pour leur crédibilité de prétendus spécialistes ou pseudos historiens de l'affaire. Les jeunes pousses qui réalisent des vidéo à cette heure n'osent même pas dire que Portefaix était décédé à Franconville-la-Garenne - au lieu du mensonge de Douai - de peur de déplaire à l'intelligentsia locale.

La vérité ne faisant évidement pas bonne presse pour ces bestiologues !

Voici, en résumé, ce que nous apprend ce fameux testament :

Au cours du mois d'août 1785, Jacques Portefaix se trouvant très probablement en congé, serait venu de Douai à Franconville-la-Garenne chez le curé François Portefaix qui officiait à la paroisse Sainte Marie-Magdeleine.

(Dans un même temps, nous avions dans le Groupe également exploré très sérieusement la généalogie des Portefaix et découvert que ce curé de Franconville était en fait le cousin de Jacques Portefaix).

Jacques serait donc venu prendre l'air et quelques jours de repos chez son cousin, le prêtre de la localité, et aurait été pris d'une soudaine et mortelle maladie (?) Nous avons vu que trois mois plus tôt il ne présentait aucun signe d'affection selon ses lettres. Le 12 août, en pleine possession de ses moyens intellectuels, pouvant encore bien penser et écrire, mais sentant sa fin proche, il fit venir plusieurs témoins accompagnés du notaire Guillaume Robert Bouju afin de leur communiquer ses dernières volontés et de rédiger son testament.

Par ce biais, il léguait ses maigres biens (il mourrait pauvre, tout aussi pauvre que lorsqu'il était petit berger en Margeride) à son frère Jean- Joseph Portefaix, qui avait bien mieux réussi que lui puisqu'il était bourgeois à Paris et vivait rue de Grenelle- Saint-Honoré au n° 20, à l'Hôtel de l'Empereur d'Allemagne. Ce quartier était proche du Louvre et cette rue était comme par hasard particulièrement connue d'une certaine élite de la société de Franconville-la-Garenne.

On y trouva bon nombre de célébrités comme Jean-Jacques Rousseau (protégé au Temple par le Grand Maître, le Prince de Conti, duc de Mercoeur en Gévaudan) qui vécut aussi un temps à Montmorency, non loin de Franconville, et qui était aussi l'une des relations du fantasque comte d'Albon (descendant direct des grands dignitaires de l'Ordre du Temple), impérialement installé Franconville-la-Garenne.

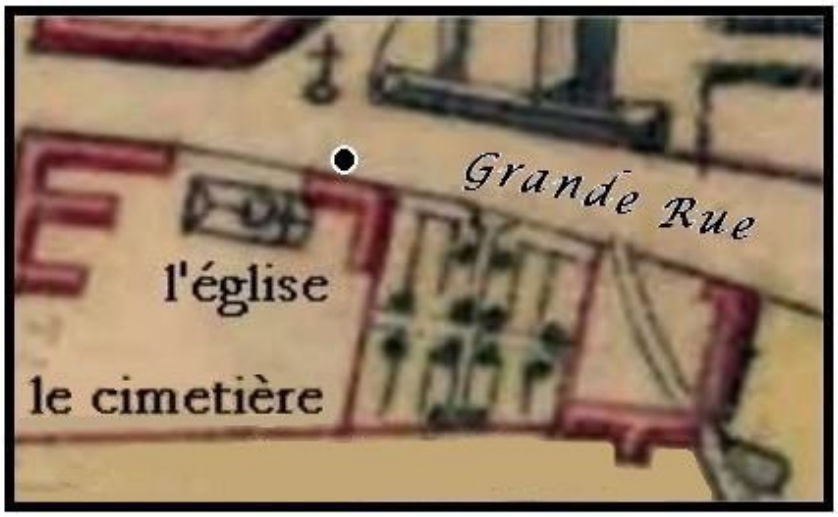

Presbytère de Franconville-la-Garenne où Jacques Portefaix, gravement malade, à fait rédiger son testament le 12 août 1785, et y est décédé deux jours plus tard, le 14 août suivant .

Le 14 août 1785, Jacques Portefaix du Villeret de Chanaleilles, est donc décédé dans la chambre du second étage du presbytère de la paroisse Sainte Marie-Magdeleine de Franconville. Il fut inhumé le lendemain dans le petit cimetière tout proche de l'église, qui n'existe plus de nos jours.

C'est le vicaire du curé Portefaix, Pierre Leplanquais (plus tard curé de la paroisse à la Révolution) qui rédigea l'acte de décès. Nous avons fait suivre depuis tous les documents concernant sa fin de vie dans cette localité du Val-d'Oise, c'est à dire très loin de Douai et dans bien d'autres circonstances que celles que nous certifiaient depuis la nuit des temps de trop nombreux historiens de l'affaire de la Bête du Gévaudan.

À défaut de voir ces fantomatiques archives des auteurs, évidement imaginaires et de toute façon tout autant que celle de la carrière de gouverneur de Morangiès à Minorque, nous avons tout de même visionné un document officiel, retrouvé par un des membres de notre Groupe de recherche, Max Arthuras, dans les Archives Nationales d'Outre-Mer, qui donne bien la fin de Jacques Portefaix à Douai le 14 août 1785.

Mais il fallait en fait comprendre à travers ce compte rendu militaire que, Jacques Portefaix Villeret était décédé le 14 août 1785, toujours de son état lieutenant en troisième (adjudant) au régiment d'artillerie des colonies en ce temps stationné à Douai (il allait sous peu quitter cette cité).

La lourde erreur, probablement involontairement colportée par les auteurs depuis très longtemps, vient en fait de ce souci d'interprétation que seul un historien militaire ou un auteur en études martiales peut correctement analyser et expliquer.

L'inauthenticité sur la mort de Portefaix est donc probablement accidentelle de la part de ces auteurs et ne peut sans doute pas davantage avoir pour finalité l'arrangement de la terminaison de sa carrière.

Nous savons par le détail de son testament que Jacques Portefaix était venu en tenue militaire chez son cousin et qu'il possédait toutes ses armes de sous-officier (lieutenant en troisième – simple adjudant - pas un lieutenant d'artillerie). Nous constatons ainsi qu'il était toujours et encore dans son régiment au seuil de sa mort. Ceci explique sans doute aussi la formule mal interprétée de sa mort à Douai.

Mais sur le fond, toutes ces erreurs ne sont point excusables car la lettre du Ministre des Finances du roi Louis XVI, Charles Alexandre de Calonne (A-D de l'Hérault cote C-44) signalait dès le 29 novembre 1785, au Languedoc et au Gévaudan, la mort de Jacques Portefaix à Franconville-la-Garenne, et non à Douai distante de plus de 200 kilomètres de là.

Les historiens de la Bête connaissaient l'existence de cette lettre du ministre Calonne depuis toujours, affirmant sans détour la mort effective de Jacques Portefaix à Franconville-la-Garenne, et pourtant ils ont continué à écrire dans leurs livres que Jacques était décédé des suites d'une explosion de boulet à Douai. Pourquoi ? pour quelle raison ont-ils caché cette vérité ? Cette mort d'origine inconnue ?

Nous n'avons jamais obtenu la moindre réponse ni la moindre explication à ce propos. Ce qui est absolument certain, c'est qu'avec le mystère entourant la disparition des quatre volumes du mémoire de Jacques Portefaix, qui donnaient tous les détails sur son combat contre la Bête, conjugué à cette mort dissimulée et totalement inexpliquée à Franconville, la réalité de ces faits n'est pas prépondérante pour lever ce voile de brouillard sur la face obscure de cette affaire de la Bête.

Enfin, on notera qu'une seconde lettre signée de l'Intendant du Languedoc, M. de Saint-Priest, également conservée aux A- D de Montpellier sous la Cote C-44, signalait pareillement à l'époque la mort de Jacques Portefaix survenue à Franconville-la-Garenne et non à Douai.

Dame nature se penchera en pleurs sur le cas de ces écervelés qui ne voient pas le rapport entre la vie et la mort mystérieuse de Jacques Portefaix et l'histoire générale de la Bête du Gévaudan (?) On sait au moins qu'ils ignorent l'existence des travaux de Monsieur Roger Lagrave, qu'ils ne les ont jamais lus. En clair, il leur reste presque tout à apprendre avant d'être autorités à donner leur avis qui jusqu'ici les couvre de ridicule.

Franconville-La-Garenne, rue de Grenelle-Saint-Honoré et le Gévaudan.

Avant toute chose, il faut se rendre compte que Jacques Portefaix, n'en déplaise aux anticléricaux primaires, avait aussi passé l'essentiel de son existence entouré de personnes en fonction au sein du Clergé. Ses deux oncles étaient des ecclésiastiques : un était le prieur de Javols en Gévaudan et l'autre, celui qui l'accompagna à Mende et à Montpellier, le prieur de Bagnols (Bagnols-les-Bains) sur les terres du Marquis de Morangiès. Portefaix fut placé à Montpellier, pour son éducation, entre les mains du doctrinaire François Bruno Véran de La Croix, au sein de l'établissement des Écoles Chrétiennes.

Ce qui apporta à Portefaix une certaine manière de penser et une instruction qui pouvait déranger par une autre vision des choses. Enfin, à Franconville-La-Garenne, il trouva son dernier refuge chez son cousin François Portefaix, curé de le paroisse Sainte Marie-Magdeleine.

Ce qui nous parait toujours à cette heure inexpliqué, c'est que la signature de ce cousin curé ne figure ni sur le testament de Jacques parmi les témoins présents, ni sur l'acte de décès et d'inhumation.

François Portefaix était-il absent de son presbytère au moment ou Jacques Portefaix est étrangement décédé sans que l'on sache pourquoi et comment ? À cette heure, nous n'avons pas d'explication à apporter sur ce point.

Nous savons juste qu'il était plutôt fidèle à la Monarchie et qu'à la Révolution il sera chassé avec le concours de son vicaire républicain, un certain Leplanquais, qui avait lui signé l'acte de décès de Jacques Portefaix à sa place.

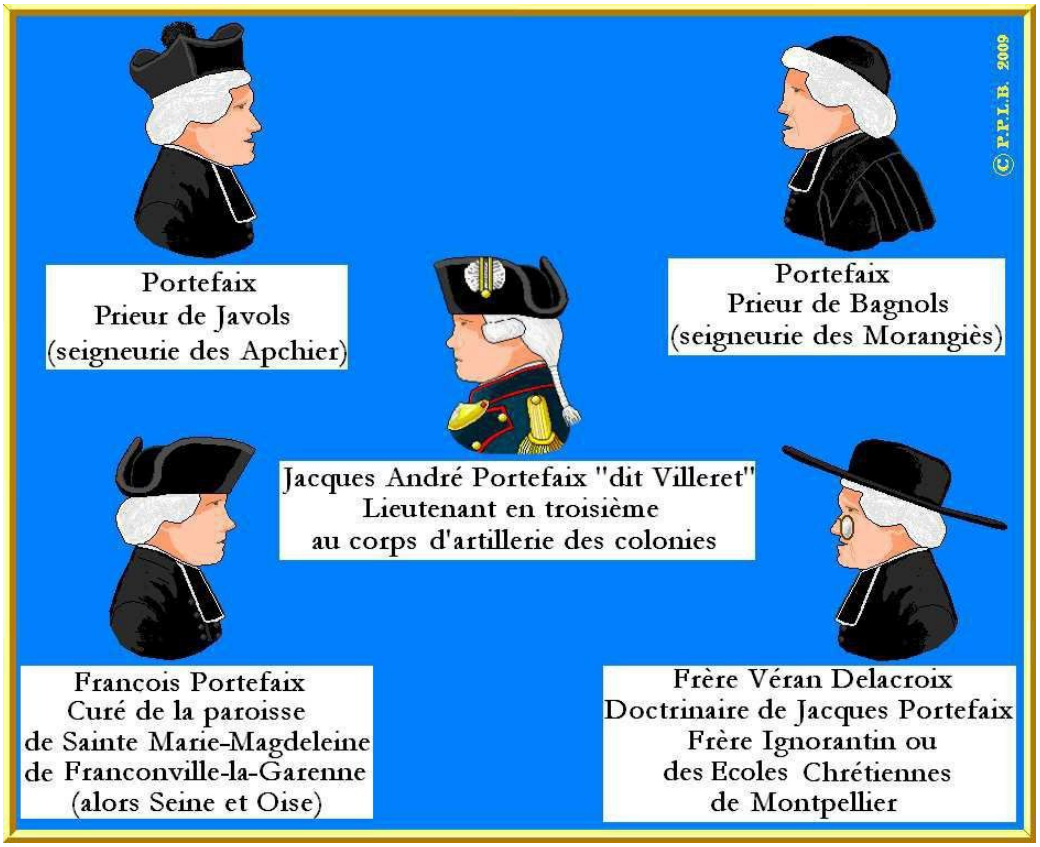

Avant de poursuivre plus avant dans l'histoire, effectuons tout d'abord un petit récapitulatif.

Au commencement, et dès l'époque de ses études chez les frères Ignorantins à Montpellier, les événements de la vie du petit Jacques, ce jeune héros de circonstance qui avait résisté aux attaques de la Bête sur le pré de la Coustasseyre ce 12 janvier de l'année 1765, se voilaient déjà d'ombres incertaines.

En 1768, en suivant le souhait du roi Louis XV, Jacques rédigea donc un mémoire relatant toute la véracité de son combat contre la Bête, sous l'œil vigilant et sans doute correcteur de son doctrinaire, le frère Bruno Véran de La Croix.

Nous sommes informés par les archives que ce volume écrit de la main de Jacques fut reproduit en quatre exemplaires, et que l'École Chrétienne conserva l'un d'entre eux à Montpellier. Les autres volumes furent expédiés auprès du roi et des autorités du royaume.

Les lettres du ministre des finances royales, Clément-Charles-François de l'Averdy, et de l'Intendant du Languedoc, Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, prouvent sans détour qu'un exemplaire de ce mémoire contenu dans une boîte est bien passé entre leurs mains et que le premier Ministre Etienne-François de Choiseul-Stainville-Beaupré en avait aussi pris connaissance, probablement par l'intermédiaire du troisième exemplaire qu'il conserva. Or, pas un seul de ces quatre volumes du mémoire de Jacques Portefaix n'a étrangement été retrouvé à ce jour malgré de multiples recherches.

Un archiviste ecclésiastique s'était même déplacé à Rome pour consulter à notre demande les archives du Vatican, où sont conservées l'ensemble de celles des Écoles Chrétiennes, sans jamais y retrouver la moindre trace de l'exemplaire de Portefaix autrefois gardé par les frères Ignorantins à l'école de Montpellier. Cela donnait dès le départ un côté suspicieux à la tournure des événements.

De son côté, l'auteur Roger Lagrave a toujours laissé entendre, selon sa connaissance des faits, que le contenu de ce mémoire de Portefaix avait déplu au puissant ministre Choiseul.

Que pouvait donc contenir comme inopportun cette relation épistolaire de courageux petits enfants ayant tenu tête à la Bête ? Cela paraît assez aberrant… mais comme Monsieur Lagrave n'a pas communiqué ses sources, il demeure comme un doute sur l'authenticité de ses propos.

Cependant, en se penchant convenablement sur les archives de la Cote C-44 de Montpellier, recelant un très grand nombre d'informations en rapport avec l'histoire de la Bête du Gévaudan, et plus particulièrement sur celles qui concernent la carrière de Jacques Portefaix, nous nous rendons compte qu'effectivement le ministre Choiseul avait bien quelques ressentiments à l'égard du jeune Portefaix puisqu'il tenta de l'oppresser à sa façon.

En résumé, Choiseul essaya dès 1770 d'expédier le petit berger de Chanaleilles étudier au sein de la tanière des ci-devants fils de la plus haute noblesse à l'école de Bapaume, alors qu'il venait du petit peuple de la Margeride, et il y aurait été continuellement moqué, humilié et méprisé, même en ayant quitté avantageusement le patronyme de "Portefaix" pour celui de "Villeret".

Ce qui est certain, c'est que Jacques Portefaix n'avait guère pour père un seigneur justicier du Languedoc, tel Messire de L. C. (ami du jeune comte Moret de Peyre de la Baume) qui se permettait de faire pression sur le ministre des armées afin de faire tonsurer l'ensemble des enfants de la plus haute noblesse du royaume de France au sein de l'École Militaire de Vendôme où se trouvait justement son rejeton, pour ne pas dépareiller aux déficiences capillaires de ce dernier, qui ne dissimulaient plus le crâne en pain de sucre (?)

Le Grand Architecte de l'Univers leur en rend grâce, le frère et ministre Louis-Phélypeaux de Saint-Florentin, Duc de la Vrillière, le ministre des Finances Clément-Charles-François de l'Averdy et très probablement le Prince Charles-Juste de Beauvau-Craon, véritable protecteur de Jacques Portefaix que ce dernier avait rencontré en même temps que le roi Louis XV au château de Fontainebleau en octobre 1770, usèrent de tout leur poids pour encourager Choiseul à revoir sa position et à finalement faire intégrer Jacques à l'École d'artillerie de Douai.

Il s'agissait d'un établissement d'instruction qui correspondait davantage, en raison du niveau social de ses élèves, à celui d'où provenait ce petit berger de la Margeride. A l'école de Douai, Jacques fut placé, comme nous l'avons vu, sous la protection de son commandant et Grand-Maître de la Loge de la cité, le maréchal de camp Pierre-Bonaventure-Willem de Bréande. Celui-ci l'appelait Villeret et le fera assez vite passer au rang de sergent-canonnier d'ouvriers d'artillerie.

Ensuite, on parcourt la carrière de Jacques, de son entrée au régiment d'Auxonne en 1773 jusqu'à son casernement sur les forts des batteries côtières de la rade de Brest en 1779, quand il servait dans la compagnie de canonniers du capitaine-major Charles de La Houssaye. Puis, c'est vrai que nous avons une vacance au niveau des ses correspondances qui ne reprennent en gros qu'en 1784.

Comme nous l'avons pareillement abordé, une lettre présentée dans la Gazette annuelle de la Bête est venue semer le trouble car elle est signée d'un certain Villaret, bas-officier invalide à Auxonne. Il est vrai que Portefaix était alors bas-officier (sous-officier) au régiment d'artillerie stationné à Auxonne en 1784, et qu'il était spécifié par une mention sur sa lettre, "invalide".

Il est aussi question dans cette missive de pension impayée, ce qui était une situation plutôt coutumière que dut il est vrai endurer également Portefaix tout au long de sa carrière suivant ce que nous avons vu plus haut dans le texte.

Ce qui nous laisse perplexe au niveau de cette potentielle invalidité, c'est que jamais Jacques Portefaix n'aurait été en mesure de solliciter auprès du Prince de Beauvau un accès au rang de lieutenant en troisième (adjudant) dans le nouveau corps d'artillerie des colonies, s'il avait présenté une quelconque invalidité physique résultant d'une ancienne blessure, d'une maladie chronique et d'une déficience, en conséquence d'un service dans les îles de 1780 à 1783.

Dans ce cas, il serait plutôt demeuré au sein de sa compagnie dont le capitaine-major Charles de La Houssaye était un vétéran qui prit sa retraite en 1787, ou aurait intégré une compagnie d'invalides, voire serait resté en service en caserne, école, etc.

À aucun moment il ne faisait allusion dans ses lettres à la moindre défaillance autre que celle récurrente au manquement du versement de sa pension militaire dans les temps.

Nous avons vu que le terme "mon état" qu'il employait fréquemment dans ses courriers correspondait bien à sa situation matérielle, et ne relevait en aucun cas de celle de sa santé. Le plus envisageable demeure une invalidité due aux maladies tropicales qu'il aurait contractée durant son service aux Antilles (voir plus haut son probable passage outre-mer).

Le 8 mai 1785, Jacques Portefaix se trouvait toujours à Auxerre et venait enfin de recevoir son ordre de route pour rejoindre ce nouveau régiment d'artillerie des colonies à Douai : une ville qu'il connaissait bien puisqu'il y avait étudié antérieurement plusieurs années à l'école d'artillerie. On dira qu'il était temps car sa nomination effective à ce rang et à ce régiment remontait déjà au premier novembre de l'année passée.

Le 21 mai nous voyons que Jacques reçoit une dernière lettre de l'intendant de Saint-Priest qui le félicite pour sa nomination à ce régiment et à son nouveau grade de lieutenant (en troisième), soit à un rang d'adjudant selon le règlement de 1776 pour l'artillerie.

Nous savons par les archives de la marine et de l'armée que tout cela ne fut finalement qu'un écran de fumée dont nous avons expliqué la raison, car les promotions pour les canonniers et les sergents canonniers furent toutes collectives pour l'intégration dans ce nouveau corps d'artillerie destiné au service dans les îles.

Après cette date du mois de mai, nous n'avons plus aucune nouvelle de Portefaix, aucune lettre, aucun document relatif à son nouveau service à Douai.

Nous savons cependant, depuis seulement quelques années, qu'il était venu en congé prendre l'air, probablement au début du mois d'août 1785, chez son cousin le curé François Portefaix qui exerçait à Franconville-la-Garenne. Jacques avait parcouru plus de deux cent kilomètres, certainement en diligence, à partir de son casernement de Douai pour s'y rendre. Autant dire qu'il n'y était pas venu par un simple hasard.

Sur l'illustration que nous avons réalisée et qui est publiée sur la présente réflexion, nous distinguons Jacques Portefaix revêtu des couleurs de son nouveau régiment qui, déposé par le coche au relais de poste de Franconville situé au carrefour de la croix rouge, à l'entrée du village, arrive à pied au presbytère de la paroisse Sainte Marie-Magdeleine.

Nous avons aussi souhaité poursuivre notre compréhension des faits et avons pour cela consulté un certain nombre de pièce d'archives et divers ouvrages de référence.

François Portefaix était arrivé à la Toussaint de l'année 1784 (1er novembre) pour prendre sa fonction de curé à la paroisse Sainte-Marie-Magdeleine de Franconville.

Il remplaçait le curé Jacques Périer décédé le 5 septembre 1784 à Franconville, vallée de Montmorency. Très vite, François Portefaix s'imposa comme un pur et dur, un redresseur des torts.

Il mit entre autre un terme aux abus des messes anormalement rémunérées par la caisse de la Confrérie de la Charité de Franconville qui était logiquement destinée aux besoins des pauvres.

François Portefaix était quelque part le nouveau chevalier blanc de la religion locale : cela plaisait à certains qui étaient excédés par ces abus, à d'autres qui en profitaient, beaucoup moins.

Mais la tension connue entre la famille des seigneurs de Longaunay et le curé Périer ayant pris fin par son décès et la venue du nouveau curé Portefaix, l'ambiance générale était tout de même à l'apaisement à la cure de Sainte-Marie-Magdeleine de Franconville.

L'abbé Portefaix était donc en poste depuis peu de temps lorsque son cousin Jacques vint l'y rejoindre pour son congé au cours du mois d'août de 1785.

Le 20 décembre 1784, François Portefaix avait été renforcé pour son office par la venue du vicaire Pierre Leplanquais... pour le meilleur mais aussi pour le pire comme nous le verrons un peu plus loin. La condition de vicaire n'était pas des plus enviables à cette époque et son amélioration dépendait surtout du bon vouloir du curé en place et de sa générosité pécuniaire.

Nous savons tout au moins que Jacques Portefaix ne pouvait être sérieusement malade en arrivant à Franconville du fait que Douai possédait un hôpital militaire des plus avancé en son temps, et qui avait la réputation d'être l'un des meilleurs du royaume.

Un mal incurable était-il venu soudainement s'accoler à la santé du pauvre Jacques à un point où la médecine de ce temps ne pouvait plus rien pour le soulager ? Était-il venu à Franconville enquérir le soutient de la machine du mystérieux comte d'Albon, réputée pour réaliser des guérisons miraculeuses ?

Il nous est impossible à cette heure de nous prononcer sur ce point faute d'éléments probants. Mais était-il tout simplement vraiment malade en arrivant à Franconville-la-Garenne ?

Rien ne le prouve non plus à cette heure en dehors d'une ancienne et quelconque invalidité signalée dans une note de service et de cette mention de "venir prendre l'air" présente dans son testament.

Quoi qu'il en soit, il devait décéder le 14 août 1785 dans la chambre du second étage du presbytère que gérait son cousin, le curé François Portefaix, et être inhumé le lendemain dans l'ancien petit cimetière qui juxtaposait en ce temps l'église Marie-Magdeleine et l'école des garçons qui deviendra la mairie à la Révolution. Il n'était plus possible d'inhumer qui que ce soit au sein de l'église depuis 1732, et ce droit était jusque là de toute façon uniquement réservé aux nobles et aux puissantes familles de la cité.

Le 6 juin 1785, l'archevêque de Paris, Antoine-Eléonor-Léon Leclerc de Juigné, alors en visite à la cure de Franconville, ordonna que le cimetière qui se situait près de l'église, devenu trop exigu et totalement insalubre, fut fermé. Mais il fallu pour cela attendre l'année 1813 avant que le nouveau cimetière voit le jour en un autre lieu.

Dans le cas contraire, et si le décret de l'archevêque de Paris avait été appliqué en temps et en heure, nous connaîtrions possiblement aujourd'hui une tombe dans le nouveau cimetière qui répondrait au patronyme de Jacques Portefaix, décédé à Franconville-la-Garenne le 14 août 1785 (et non à Douai), de son état, lieutenant en troisième au corps d'artillerie des colonies stationné à Douai, dans le Nord.

La translation des ossements de l'ancien cimetière vers l'ossuaire du nouveau de la croix rouge n'eut lieu que le 16 janvier 1832, dès 11 heures du matin

Que savons nous exactement au sujet de la mort de Jacques Portefaix survenue le dimanche 14 août 1785 ? Tout d'abord que sentant sa fin venir, il avait fait rédiger son testament le vendredi 12 août 1785 - en présence - et par le notaire Guillaume Robert Bouju, et signé par les témoins Jean-Pierre Simon, jardinier, Jean Bernard, bedeau de la paroisse, et bien entendu Jacques Portefaix qui ne tremblait pas d'un pouce en signant malgré sa prochaine mort attendue (?)

Nous notons néanmoins l'absence de son cousin François Portefaix dans les signatures du registre.

Le notaire Guillaume Robert Bouju était un important personnage de la cité. Il était né le 20 mars 1752 à Franconville et n'était autre que le fils de Guillaume Bouju, marchant en cette ville, et de dame Marguerite Gaillard.

Le 13 septembre 1779, il avait épousé Marie Suzanne Leclerc, accompagnée par son oncle le notaire Barthélemy Gaillard. Bouju était alors notaire public, notaire tabellion greffier et procureur fiscal de la prévôté de Franconville-La-Garenne. Le 25 juillet 1791, il obtiendra même une commission royale. De 1813 à 1821, il sera aussi le maire de Franconville.

À la première élection du nouveau régime, le 13 novembre 1791, il lui fut déjà proposé cette place mais, très affairé, il préféra la laisser au citoyen Pierre-Antoine Bertin. Il transmettra ensuite son étude à son fils, Philippe Robert Xavier Bouju. Tout ceci pour confirmer que ce n'est pas n'importe quel individu qui rédigea le testament du pauvre Jacques Portefaix, et si certains y trouvent à redire au niveau de ses termes, c'est uniquement du fait de leur grande ignorance et de leur totale imbécillité.

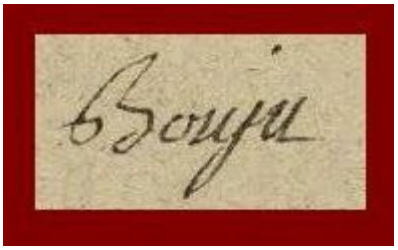

Viens donc le décès de Jacques Portefaix Villeret le dimanche 14, immédiatement suivit du Lundi 15 août 1785 où son corps est inhumé dans le petit cimetière de Franconville. Si l'acte de décès porte la signature de Pierre Leplanquais, vicaire de la paroisse, de Gabriel Bertin, aubergiste et Maître de Poste et de Antoine Hennocque, marguillier de la paroisse, il manque encore celle du curé François Portefaix. Pourquoi ?

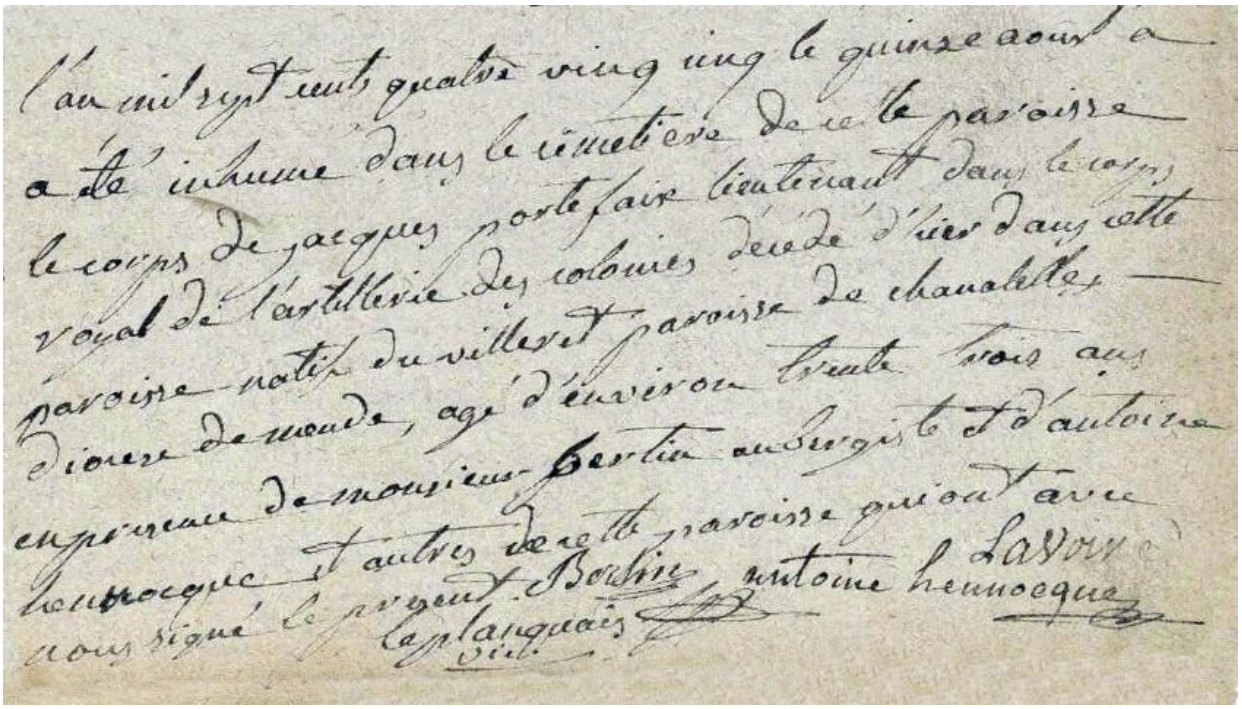
l'an mil sept cent quatre vingt cinq le quinze aout a
été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
le corps de jacques portefaix lieutenant dans le corps
royal de l'artillerie des colonies décédé d'hier dans cette
paroisse natif du villeret paroisse de chanabelles —
diocese de meaux, agé d'environ trente trois ans
en presence de monsieur Bertin aubergiste et d'antoine
hennocque et autres de cette paroisse qui ont avec
nous signé le present Bertin antoine hennocque
Laplanquais vic.

Acte de décès de Jacques Portefaix découvert en ligne auprès des archives du Val d'Oise par l'auteur Jacques Baillon, après que nous ayons personnellement découvert et prouvé que Portefaix n'était pas mort à Douai d'une explosion de boulet, suite à la consultation de tous les registres de décès des diverses paroisses de la cité, de ceux de l'hôpital militaire, des recueils des faits divers militaires et civils survenus aux XVIIIe et au XIXe siècles, de la découverte de la cité de Franconville- la-Garenne comme étant le lieu de la rédaction de son testament, de son notaire (Guillaume Robert Bouju) et de son étude avec les références appropriées au testament.

Ce qui nous paraît en premier lieu tout à fait évident, c'est que François Portefaix n'avait pas invité son cousin Jacques à venir le visiter en parcourant en diligence plus de 200 bornes sur des routes chaotiques pour se trouver absent au moment de son arrivée. Nous ne possédons malheureusement aucune de leurs correspondances qui auraient été bien à propos pour nous éclairer sur la tangible raison de la visite de Jacques Portefaix à Franconville.

Seule une absence imprévue pour un motif impératif pouvait justifier la disparition du curé et l'obligation pour son vicaire de gérer l'ensemble des obsèques de son jeune cousin. Est-il besoin de rappeler que Jacques était né le 8 novembre 1752 au Villeret de Chanaleilles, et qu'il n'avait que 32 ans.

Mais si le jeune héros de la Margeride avait bien quitté ce monde en cette fin du mois d'août 1785 - à Franconville-la-Garenne et non pas à Douai - il s'est également passé un événement inattendu au cours du mois suivant.

En effet, le vicaire Pierre Leplanquais, qui avait accompagné Jacques Portefaix jusqu'à sa dernière demeure, devait claquer brusquement la porte de la paroisse pour s'en aller précipitamment dans les premières semaines qui suivirent(?) Certes, il fut assez vite remplacé par le vicaire Poulet mais on se demandera tout à fait naturellement quel pouvait bien être le sens de cette soudaine discorde vis à vis du curé Portefaix qui aurait poussé son vicaire à partir si précipitamment (?) D'autant plus que l'abbé Portefaix fut l'objet d'une grave accusation quelques mois plus tard, dès l'année 1786, et dont la cause n’a pu être établie.

C'est en résumé ce qui est clairement indiqué dans les archives ecclésiastiques de l'époque. Toutefois, si plusieurs historiens citent bien les faits dans leurs travaux, pas un seul ne s'étend sur la réelle nature de cette grave accusation.

Voici ce que disait pour sa défense François Portefaix en janvier 1787 : *"j'ai peine à croire qu'on puisse me charger d'un pareil fait et m'imputer une semblable calomnie. Il me semblait au contraire que ma qualité de prêtre, de pasteur des habitants de cette paroisse depuis plus de deux ans, la régularité de ma conduite, mon exactitude à remplir mes devoirs, la pureté de mes mœurs, l'exemple et l'édification que j'ai toujours donnés à mes paroissiens,*

en un mot l'amitié et l'attachement que je leur ai toujours portés, auraient dû me garantir d'un pareille calomnie".

Oui, c'est entendu, la chose était grave et très inquiétante. On pensera évidement de prime abord à des détournements de fonds mais comme le curé Portefaix était plutôt connu tel celui qui avait mis fin à un trafic autour de l'exagération des messes payées à partir de la caisse de la Confrérie de la Charité des pauvres, on aura bien du mal à porter le moindre crédit à cette voie. On savait qu'il était d'ailleurs assez généreux avec les ouvriers qui travaillaient parfois à des réparations dans l'église et qu'il s'efforçait d'être régulier avec son prochain.

On sait cependant par l'intermédiaire des archives Départementales de Seine et Oise, qu'il possédait quelques biens de terres, mais cela n'en faisait pas pour autant un spéculateur. S'il était pingre ou pensait sans cesse au profit, il n'aurait pas invité Jacques Portefaix à son presbytère, car il était connu que Jacques était pauvre.

Enfin, normalement, car il détenait sans doute un certain savoir qui pouvait peut-être se monnayer. On sait toutefois qu'en 1787 le curé dévoila toutes les sources de ses revenus. Malgré notre sollicitation auprès des services concernés et adaptés, dont celui des historiens du culte, nous n’avons pas été en mesure d’en apprendre davantage.

La lumière sur les zones d’ombres qui gravitent autour du comportement du curé Portefaix semble obstruée à jamais. De notre côté, nous avions déjà épuisé toutes nos recherches dans le fond civil. C'est aux documents ecclésiastiques de parler à l’avenir, ou pas !?...

En août 1786, un certain Gaultier de Marcé vint remplacer le vicaire Poulet. Puis ce fut le tour d'un sieur Denis dès novembre de cette même année. Et, à la surprise générale, revint en septembre 1788 le vicaire Pierre Leplanquais (?) Nul ne sait où il était passé entre temps. En tout cas, la tension entre le curé Portefaix et lui devait être quelque peu retombée, du moins en apparence.

La terre de Franconville avait été en tout temps celle des contre-courants du pouvoir, du parti catholique pur et dur, des Montmorency, puis des Condés et du Prince de Conti qui fut le

protecteur de Jean-Jacques Rousseau au sein de son château de l'Isle-Adam, de Trie, de l'Ermitage près de Franconville et même en son Temple de Paris dont il était le maître absolu.

On y trouvait aussi le socle de la Loge des Neufs Sœurs où trônait Voltaire, Parmentier, Benjamin Franklin, Court de Gébelin, Cadet de Vaux et bien d'autres encore.

Tous étaient passés par Franconville à un moment ou un autre de leur vie, tous ceux de la Lorraine comme le Comte Tressan de l'Académie, où bien plus tard la fameuse bande révolutionnaire des Lorrains chez Cadet de Vaux, et même antérieurement les Cassini et le célèbre Casanova, qui habitèrent la maison rouge qui passa ensuite aux mains du mystique Comte d'Albon descendant des princes d'Yvetot et de la ligue Ultra-Catholique mêlée à des conspirations de tous poils, et dans un plus lointain passé, de deux grands précepteurs de l'Ordre du Temple, puis aussi des Grands Maîtres, Guillaume de Beaujeu et Jacques de Molay.

Ce n'est pas par hasard si un de ses descendants fut le dépositaire des archives de l'Ordre du Temple. Quel poids sur les épaules pour ce Comte d'Albon !... d'autant plus quand on vivait à proximité des terres du Grand-Maître de l'Ordre renouvelé et du Grand Prieur de l'Ordre de Malte, le prince de Conti.

D'Albon était également l'ami de l'étrange maçon et pasteur protestant languedocien, Antoine Court de Gébelin, et lui fit même élever un mausolée dans son parc de Franconville où il fut inhumé à sa mort en 1784.

Joseph Portefaix, le frère de Jacques, qu'il institua son héritier universel de quelque peu, habitait la rue de Grenelle Saint-Honoré à Paris, où il logeait en tant que bourgeois au numéro 20 de l'hôtel de l'Empereur, chez les frères Boscheron, venus des vignobles de Franconville et connus comme des conspirateurs notoires et aussi les propriétaires de l'hôtel de Boisboudran au Temple de Paris, chez le puissant Prince de Conti. Il semble qu'en tout temps, cette célèbre rue parisienne fut la succursale citadine de Franconville-la-Garenne.

Les premiers journaux révolutionnaires s'y trouvèrent imprimés par Cadet de Vaux de Franconville et le marquis de Condorcet, suivis par tous ceux de l'Académie et de la Pharmacie, de Jean-Jaques Rousseau qui y habita longtemps pour s'établir ensuite dans la rue suivante, et des ombres des blancs manteaux à la croix rouge qui encore au début du XIXe siècle s'y réunissaient à quarante chevaliers portant l'épée au côté pour fomenter moult soulèvements de liberté en France et ailleurs (rapport de police de l'époque).

En ces années de Révolution, Franconville était devenue une très belle Loge sur pied ou siégeait quelques noms que nous avons déjà évoqués au sujet des documents relatifs à la fin de vie de Jacques Portefaix.

Le curé François Portefaix répondait fidèlement à cette ligne des ultra-catholiques qui s'étaient alliés aux protestants par l'intermédiaire des Jansénistes et du Temple, et qui ne dédaignaient pas d'encourager pour le royaume la venue d'un régime plus juste et plus éclairé.

Il rejoignait comme beaucoup de seigneurs de son Languedoc natal, et de bien d'autres provinces, le souhait de la mise en place d'une Monarchie Constitutionnelle, qui n'aurait pas endommagé la pratique de la religion.

Une religion ou l'abbé Portefaix avait toute sa place puisque nous découvrons par les archives du 20 décembre 1789, que le Pape Pie VI avait accordé à sa requête quelques indulgences pour son église Sainte Marie-Magdeleine de Franconville.

Hélas, pour lui et bien d'autres, la Révolution pris un tournant qu'ils n'avaient pas souhaité et l'abbé Portefaix refusa de prêter serment à l'ensemble des directives anticléricales imposées par le nouveau régime. Son vicaire, Pierre Leplanquais, carriériste évident, ne refusa nullement de jurer son attachement au pouvoir de la Révolution.

Bien que disposant de menus revenus, il avait fait quelques dons à la municipalité, destinés à armer la garde nationale, afin de s'attacher par avance ses bonnes grâces. Et c'est ainsi qu'il poussa le curé Portefaix vers la sortie. Ce dernier ne fit pas de problème pour rendre les clefs de sa cure et partit se trouver une chambre dans le voisinage où il dirait d'après lui la messe selon son bon vouloir. Nous avions là un peu l'esprit rebelle d'un abbé Saunière d'avant-garde ! Il n'avait point cédé aux multiples pressions et chantages exercés contre lui pour tenter de le faire signer mais cela comportait de gros risques car divers curés des environs furent exécutés pour bien moins que cela. Il fut soutenu par l'institutrice locale qui perdit son emploi pour cette raison.

En 1791, il ne mettait plus les pieds à l'église et se classait au rang des agitateurs anti-républicains de la ville. La municipalité exigea son éloignement de Franconville en le faisant chasser comme un malpropre. Il semble toutefois qu'il ait disposé de quelques moyens pour gagner Liège et passer à l'émigration. Cette destination était empruntée de longue date par biens des individus pourchassés par le pouvoir en place.

Quant au nouveau curé Leplanquais, le véritable judas de François Portefaix, il ne parvenait pas à remplir l'église Marie-Magdeleine lors de ses offices, car les paroissiens ne l'avaient pas suivi ni compris. Découragé et exposé à des différents avec la nouvelle municipalité, il avait fini par jeter l'éponge en février 1794 pour rejoindre une place d'agent du pouvoir exécutif en Vendée. Là-bas, il pourrait continuer à exercer sa tyrannie sur les pauvres populations catholiques.

Lors de son service à Franconville, il avait fait la promesse de s'occuper convenablement de la cure, or, à son départ, le jardin fut trouvé en friches et le presbytère dégradé. S'en était à se demander s'il n'y avait par recherché quelque trésor ou secrets cachés dans les murs par l'abbé Portefaix (?)

Pourtant les riches objets du cultes avaient été réquisitionnés par la Convention, mais l'inventaire était-il complet ? Ou alors Leplanquais cherchait-il un tout autre secret du curé Portefaix, un document qu'il savait caché au sein du presbytère ? Avait-il fini par le découvrir ? Nul ne le sait.

Un temps transformée en "Temple du Peuple", ou en salle de réunion municipale, l'église Sainte Marie-Magdeleine de Franconville-la-Garenne ne devait retrouver la célébration du culte catholique qu'en 1802, à l'avènement du Concordat. Le nouveau curé de la paroisse fut dès lors un certain Claude-Simon Dubois qui avait rejoint Franconville dès 1796, et qui se préparait déjà à un retour de l'office depuis la fin de la Terreur.

Si nous étions antérieurement informés que la famille Portefaix, originaire du Villeret de Chanaleilles en Haute-Loire, avait fourni un certain nombre de frères prieurs à l'Église, dont celui de Bagnols qui accompagna le petit Jacques à Mende puis à Montpellier, celui de Javols, et le curé François de Franconville, nous ne connaissions pas jusque là un certain André Portefaix, que nous pensons être un frère de Jacques, qui était prêtre de la congrégation des Lazaristes (de quoi intéresser les Rlcéens) et supérieur du séminaire d'Albi (comme bien des ecclésiastiques du Gévaudan et même le cardinal de Bernis qui y étaient passés fut un temps).

Celui-ci s'était retiré de sa fonction lors de l'abolition des anciennes institutions ecclésiastiques. Il s'était réfugié près de Saint-Chély d'Apchier, chez sa sœur Marie Portefaix. Étant de nature un modèle de vertus et de piété, sans doute fit-il preuve d'une certaine naïveté face à la dureté du nouveau régime et ne comprit pas que n'ayant pas signé le serment schismatique, il enfreignait les pires règles de la loi tyrannique.

Il fut donc arrêté au début de l'année 1794 et conduit aux prisons de Mende. Le tribunal criminel révolutionnaire le condamna à la peine de mort comme prêtre réfractaire le 11 Floréal An II (31 mars 1794). Il fut fusillé à Mende dans les 24 heures qui suivirent. Sa sœur, Marie-Portefaix, qui l'avait hébergé, jugée comme complice, fut condamnée le 3 Prairial An II (22 mai 1794) à la déportation à vie comme "receleuse" de prêtre réfractaire.

Nous savons que Jacques Portefaix avait bien une sœur prénommée Marie à qui il légua à sa mort quelques maigres biens, et que de ce fait ce prêtre André et sa dévouée et courageuse sœur Marie étaient très probablement le frère et la sœur du jeune Jacques Portefaix, que la sanguinaire République transforma en martyrs.

Avec le curé François de Franconville-La-Garenne, cela faisait déjà trois membres de cette même famille Portefaix que la République avait tourmentés.

Ainsi, après l'ensemble de ces énumérations, nous parvenons ici au bout de notre enquête et, en conclusion, nous sommes obligés d'admettre que chaque fois que nous avons fait quelques pas en avant à propos de la compréhension de la mystérieuse et courte vie de Jacques Portefaix, nous avons été confrontés à de nouvelles zones d'ombres et d'inexplicables éléments.

Cela n'arrive jamais dans la vie rectiligne d'un individu lorsque tout est clair et net. Ici, dans le cas de Portefaix, il ne fait plus aucun doute que des choses ont été cachées.

Les principaux points noirs de sa vie concernent :

1° Le réel contenu de sa rédaction du combat contre la Bête.
2° L'étrange disparition des quatre volumes de son mémoire.
3° Son activité effective de 1780 à 1783 (bien que nous ayons déjà quelques éclaircissements).
4° La véritable raison de sa venue à Franconville- la-Garenne.
5° La cause exacte de sa mort.
6° La juste nature de l'absence et des graves accusations contre son cousin l'abbé Portefaix.

Nous doutons de plus en plus d'entrevoir un jour la lumière sur ces divers points d'énigme que recèle la vie du petit Portefaix, tant les traces semblent avoir été gommées par les outrages du temps ou par des mains malveillantes.

Tout ce que nous pouvons affirmer à ce jour pour avoir suffisamment étudié la vie de bien d'autres personnages de notre Histoire, c'est que cette épopée est très loin d'être linéaire et claire.

Patrick-Pierre-Louis BERTHELOT

Le 5.09.2024

Bibliographie non exhaustive

(Quelques sources chronologiques en rapport à la vie, la carrière et la mort de Jacques Portefaix)

- *Dossier Jacques Portefaix, 1765-1785, Archives départementales de l'Hérault, Liasse C-44, Montpellier.*

- *Jacques Portefaix Villaret (Villeret), matricule n°36, SHD Vincennes, registre de contrôle de troupes du régiment d'artillerie d'Auxonne, GR10Yc1'.*

- *Jacques Portefaix, acte de naissance du 8 novembre 1752, paroisse de Chanaleilles, registre des baptêmes, Archives départementales de la Lozère, Mende.*

- *Pourcher, abbé, La Bête du Gévaudan, Véritable fléau de Dieu, Saint Martin de Boubaux, 1889, réédition Jeanne Laffitte, Marseille 2006.*

- *Fabre, François (abbé), La Bête du Gévaudan, 1901, Boubounelles, Saint-Flour 1901, Floury, Saint-Germain 1930, De Borée, Clermont-Ferrand 2001 (édition Complétée par M. Jean Richard de Saugues).*

- *Ehrensperger-Blaisse, Annie, Parcours du Frère Véran de la Croix – François Bruno NODE 1730/1802, étude illustrée, Pdf 2017. & Acte 428, Mariage de Bruno NODE dit Véran (Frère Véran de la Croix) avec Catherine FAROUCH, Marsillargues le 31 juillet 1771.*

- *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai ou Notes pour servir à l'histoire de cette ville jusque et inclus l'année 1821, imprim. Deregnaucourt, Douai 1822.*

- *Cossart, Frédéric (professeur détaché au Musée de la Chartreuse), Le plan en relief de Douai – les plans-reliefs dans leur temps : pour la gloire du roi et la défense de ses villes. Musée de la Chartreuse 2017.*

- *Boulaire, Alain, Garde-côtes et gardes-côte en Bretagne aux XVII-XVIIIe siècles, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, SHAB 1992.*

- *Moltzheim, A. de, (capitaine en premier au train d'artillerie), Esquisse Historique de l'Artillerie Française depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, Atlas de 64 planches, imprim. E. Simon, Strasbourg 1868.*

- *Delaunay, Julien, Historique de l'artillerie de la marine, imprim. D. Dumoulin, Paris 1889.*

- *Mérou, Henri, Les combattants français de la guerre américaine, 1778-1783 : listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives Nationales et aux Archives du Ministère de la guerre /publiées par les soins du Ministère des affaires étrangères, Imprim. Maison Quantin, 1903 Paris.*

- *Warrington, Dawson, Les 212 français morts aux États- Unis de 1777 à 1783 en combattant pour l'indépendance américaine (53 officiers, sous-officiers et hommes du régiment d'artillerie d'Auxonne morts aux États-Unis), Journal de la Société des Américanistes, tome 28 n°1, Paris 1936.*

- *Balch, Thomas, Les français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis : 1777-1783, éditions A. Sauton, Paris 1872.*

- *Weelen, Jean-Edmond, ROCHAMBEAU (1725-1807), préface de Gabriel Hanotaux de l'Académie Française, Société Archéologique, Bibliothèque du Vendômois, 1933 Vendôme.*

- *Mémorial Amiral de Grasse, Musée de la Marine, document imprimé par Sud Graphique, Grasse 2019.*

- *Mémoires :*
- *Correspondances et Manuscrits du général La Fayette publiées par sa famille en 1837.*Souvenir du Comte de Ségur (1835).
- Souvenir du Comte Matthieu Dumas (1839).
- Mémoires du Duc de Lauzun (1822).
- *Voyages dans l'Amérique septentrionale de M. le Marquis de Chastellux (1786).*

- *Kerallain, R. de, Bougainville à l'armée du Comte de Grasse. Guerre d'Amérique 1781-1782, Journal de la Société des Américanistes. Tome 20, Paris 1928.*

- *D'Ausson, Comte de la Loge, YORKTOWN ou comment la France libéra l'Amérique "dédié au Chevalier Pierre-Louis de la Loge, lieutenant au régiment d'artillerie d'Auxonne, mort au combat à Yorktown le 5 octobre 1781", Éditions Alexis Redier, Paris 1931.*

- *Franco, Raphaël, La France et les Français dans la guerre d'indépendance américaine : phases et aspects d'un engagement singulier, Mémoire de Master 1 "Sciences humaines et sociales" Département : Histoire Spécialité : Histoire des relations et échanges culturels internationaux de l'antiquité à nos jours, Sous la direction de M. Gilles BERTRAND, UFR Sciences humaines / Université Grenoble Alpes ; Année universitaire 2015-2016.*

- *Williams, Glenn, March to Victory, Revue historique des armées 246 | 2007, France-États-Unis, Traducteur : Marie Vetter, journals.openedition.org/rha/2343, 15 mars 2007.*

- *BAS'ART, Base documentaire artillerie, Histoire de l'Artillerie, subdivisions et composantes. 1-Histoire de l'Artillerie, Histoire des grandes batailles de l'artillerie française, 1781-L'artillerie française à Yorktown.*

- *États Militaires de France, 1770 à 1785, Archives de l'Artillerie Royale (régiments et compagnies de Jacques Portefaix).*

- *N° 2009. - Ordonnance portant création du corps royal de l'artillerie des colonies, Versailles, 24 octobre 1784 (Coll. D'ord. Mil. Metz, 1785.),*

- *Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie de France, volume 2.*

- *Ordonnance du Roy portant création du corps royal de l'artillerie des colonies, Imprimerie Royale, Paris 1784.*

- *Sous-série Marine D4, cartons Colonies D2c 227 à 230, C3 34 et 35 : Matricules, contrôles et revue des officiers, sous-officiers et soldats du corps royale de l'artillerie de la marine, 1723 -1791. Régiment d'Artillerie des Colonies, Département de la Marine, Archives nationales, Paris.*

- *De Cretin, Jean-Joseph, Lieutenant en premier au régiment d'Auxonne de son corps Royal de l'artillerie de France ; Brevet de Capitaine en Second dans le Corps Royal de l'Artillerie des Colonies du premier novembre 1784, par Sa Majesté Louis XVI, Versailles.*

- *Mémoire ; observations de M. de Gribeauval et de M. de Castries sur le régiment d'Artillerie des Colonies, Archives de l'Artillerie de 1. à -11 (b) 517, A 92.*

- *Registre Mortuaire de l'hôpital de Douai, paroisse de Saint-Albin, Corps Royal de l'Artillerie des Colonies, Inspection de 1785, État des hommes qui sont sortis des compagnies par morts, désertions, congédiés, etc, depuis le 16 février jusqu'au 4 octobre 1785.*

- *Duchesne, Denis, Cadastre de Franconville, plan d'intendance, Généralité de Paris, C1/29 – Franconville-La-Garenne (1785), Archives départementales du Val-d'Oise.*

- *Jacques Portefaix, testament 12 août 1785, presbytère de la cure Sainte Marie-Magdeleine en la paroisse de Franconville-La-Garenne, Seine et Oise, Étude notariale Guillaume Robert Bouju (Franconville Val-dOise), 2E33 61 (1784-1785), 2E33 57- 104, répertoires 1793 – An VII (1 LU- SUP 73), Minutes, 1777-12/5/1812 (2E33 56-104), Archives départementales du Val d'Oise, Pontoise.*

- *Jacques Portefaix, acte de décès et d'inhumation du 14-15 août 1785, paroisse de Franconville-La-Garenne, registre des décès, Seine et Oise, Archives départementales du Val d'Oise, Pontoise.*

- *BAS'ART, Base documentaire artillerie, Archives nationales d'outre-mer, p. 240, Portefaix Villaret (Jacques), soldat au corps royal d'artillerie de France (26 novembre 1770), lieutenant en troisième (adjudant) au Corps royal d'artillerie des colonies (1er novembre 1784), décédé à son rang le 14 août 1784 (signé à Douai).*

- *Jaques Portefaix et François Portefaix, Cotes extrêmes : 226W 1-11 ; 491W 1-51 ; 495W 138-140 ; 1238W 1-57 ; 1239W 1-46 ; 1523W 1-75 ; 1524W 1-71 ; 2009W 1-38,*
- *Archives départementales du Val-d'Oise, Pontoise.*

- *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, La constitution civile du clergé, la société populaire de Franconville-La-Garenne, tome 56, année 1957.*

- *Association à la Reine et aux neuf Cœurs des Anges, Sort Spirituel, Nouvelle édition augmentée d'une Neuvaine à Notre-Dame du Refuge, (requête de Messire François Portefaix, curé de la paroisse de Sainte Marie-Magdeleine de Franconville-La-Garenne, diocèse de Paris, le 20 décembre 1789), Imprimerie Knapen, 1789 Paris.*

- *Couard, M. E., Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Seine et Oise, Archives ecclésiastiques – série C. clergé séculier (1750-1785) - Franconville-La-Garenne (paroisse Sainte Marie-Magdeleine) - Baux de terres appartenant à la fabrique, passées, par Jacques Perrier 1772, et François Portefaix 1785, curés de la paroisse), Imprimeurs éditeurs de la préfecture, Cerf et Cie, Versailles 1895.*

- *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, S.H.A.P. tome 57, 1960.*

- *Bulletin – Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, n°1 à 3, 1960.*

- *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, S.H.A.P. volume 64, 1972.*

- *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, S.H.A.P. volume 65, 1975.*

- *Une lettre de Jean-Julien Avoine, évêque constitutionnel de Versailles du 4 mars 1793, l'An 2e de la République Française, Persée.*

- *En passant par Franconville-La-Garenne, ouvrage collectif de 513 p., Association de Franconville-La-Garenne, imprimerie Maury, Saint-Georges-de-Luzençon, Aveyron, 1986.*

- *Mataigne, Henri, Histoire de la paroisse et commune de Franconville-La-Garenne, Monographies des villes et villages de France, collection M. G. MycBerth, éditions Le livre d'Histoire, Autremencourt, Aisne 2005.*

- *Delon, J.-B. (abbé), La Révolution en Lozère, (abbé André Portefaix, p. 455 à 457), imprimerie lozérienne, 1922 Mende.*
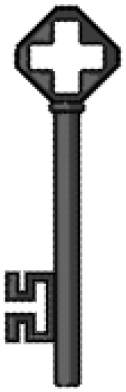
- *Archives des martyrs de la Révolution : Portefaix André (Borie), abbé, ex-supérieur du séminaire d'Albi, domicilié à Paulhac, condamné à mort le 11 floréal An II par le tribunal du département de la Lozère, comme curé réfractaire à la loi (fusillé dans les 24 heures aux prisons de Mende) ; Portefaix Marie, domiciliée à Paulhac, condamnée à la déportation à vie le 3 prairial An II par le tribunal du département de la Lozère, comme receleur de prêtre réfractaire (son frère, l'abbé André Portefaix)*